

Unité d'Enseignement : 3.3-S5 : Rôles infirmiers organisation du travail et interprofessionnalité

Semestre : 5

Compétence : 9

ECTS : 2

Pré-requis

UE 1.3 S1 et UE 1.3 S4, Législation, éthique et déontologie, UE 1.2 S3 et 1.2 S4 : Santé publique et économie de la santé, UE 3.2 S2 et 3.2 S3 : Projet de soins infirmiers, UE 3.3 S3

Objectifs

Identifier les différents modes d'exercice du métier d'infirmier. Décrire l'activité et les modalités d'organisation de l'infirmier selon les modes d'exercice. Décrire les conditions de collaboration et de coopération avec les différents acteurs de la santé dans les champs du sanitaire et du social.

Éléments de contenu

CM 10 heures TD : 20 heures

Temps personnel de travail estimé : 20 heures

L'infirmière en secteur libéral. L'infirmière dans des secteurs spécifiques : entreprise, prison, humanitaire, prestataire de service, IA0, IADE, IBODE, puéricultrice, SIAD, de sapeur-pompier, en EHPAD.

Les acteurs partenaires de la santé, du secteur social, du secteur éducatif. Les modes et outils de coopération et collaboration entre partenaires de la santé.

Recommandations pédagogiques

La formation contribue à l'acquisition par l'étudiant d'une posture qui lui permette de construire des échanges interprofessionnels de qualité.

L'étude du rôle infirmier dans différents secteurs d'exercice permet à l'étudiant de mieux appréhender une posture professionnelle claire et de viser la construction de réseaux professionnels.

Modalités d'évaluation

Travail d'analyse critique d'un mode d'exercice du métier en lien avec le projet professionnel de l'étudiant.

Travail individuel

Critères d'évaluation

Prise en compte du champ d'intervention spécifique dans la contribution au parcours de soins de la personne. Identification des compétences particulières nécessaires.